

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 NOVEMBRE 2020

Nombre de conseillers élus : 15

Sous la Présidence du Maire Jean COMBELLES,

Conseillers en fonction : 15

Membres Présents :

Mmes BOLOT Hélène, BRUNDU-REMY Isabelle,
COLLET Nicole, DAAB Sandra, LAUER Martine.
M.M. ANCIEN Stéphane, FAVRE Christian, LECLAIRE
Fabrice, MOSCATO Georges, SCHARFF Christophe,
THOMAS Julian.

Conseillers présents : 12

Procuration : 2

Mmes, DECAMUS Sophie donne procuration à
Sandra DAAB, HEITZ Daphné donne procuration à
Jean COMBELLES.

Date de la convocation :
23 novembre 2020

Membres absents excusés :

Mmes, DECAMUS, HEITZ Daphné,
M. RAJAONARISON Michel.

Secrétaire de séance : FAVRE Christian est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2020

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal et demande s'il y a des observations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Convention Free
- Divers

Convention Free

Une convention est à signer entre l'opérateur FREE et la commune pour l'installation d'une antenne treillis sur le ban de la commune de l'autre côté de la Moselle lieu-dit Outre Moselle.

Il est proposé que le conseil municipal donne délégation au maire pour signer la convention avec l'opérateur Free.

Vote : 13 pour.

Abstention : 1

Deux autres opérateurs Bouygues et SFR souhaitent installer une antenne sur la commune

Le maire et le 1^{er} adjoint ont reçu le 13 novembre l'opérateur Bouygues et l'on incité à s'installer sur l'antenne FREE. Cet opérateur a contacté Free pour recueillir les éléments de leur étude et a fait une demande en interne pour étudier l'emplacement.

La société SFR désire s'installer au Château de Vaux. Un rendez-vous est prévu le 01 décembre prochaine avec le Maire et le 1^{er} adjoint afin de les inciter à prendre contact avec Free

Décision modificative :

A la section de fonctionnement :

En dépenses :

- Au compte 673 : + 1800 €

- Au compte 60631 : - 1 800 €

Vote : 14 pour.